

Alstom : trois questions qui fâchent

Le Monde.fr | 30.06.2015 à 09h56 • Ms à jour le 30.06.2015 à 12h37 |

Par **Jean-Michel Bezat** ([journaliste/jean-michel-bezat](#))

Patrick Kron est plus que jamais « *droit dans [ses] bottes* », comme il l'a confié dans la dernière édition du *Journal du Dimanche*, le 28 juin. Plus que jamais convaincu du bien-fondé de la vente de ses activités dans l'énergie à l'américain General Electric (GE), et persuadé qu'il mérite la prime exceptionnelle de 4 millions d'euros qu'il doit toucher à la clôture d'une opération à laquelle il n'y a, selon lui, aucune alternative.

Et même si le coriace PDG d'Alstom va sans doute vivre, mardi 30 juin, l'une des assemblées générales les plus difficiles qu'il ait connues depuis son arrivée à la tête du constructeur de TGV et de centrales en mars 2003, l'homme affiche de la sérénité.

Il y remet son mandat d'administrateur en jeu, sans s'inquiéter d'un coup de Trafalgar. Dans son entourage, on indique que les résolutions soumises aux actionnaires – notamment les comptes de l'exercice décalé 2014-2015 (719 millions d'euros de perte nette) et la rémunération exceptionnelle de son patron – devraient être votées sans difficulté.

■ L'opération Alstom-GE

Depuis quelques jours, des petits porteurs ou actionnaires activistes, très minoritaires, donnent de la voix. Ils demandent en particulier des éclaircissements sur l'assemblée générale du 19 décembre 2014, qui avait approuvé l'opération Alstom-GE à une écrasante majorité (99,2 %), et ils ont saisi l'Autorité des marchés financiers (AMF).

De nombreux actionnaires l'avaient votée sans savoir que le département de la justice américain avait décidé que ce n'était pas GE, mais finalement Alstom, qui allait devoir payer l'amende de 772 millions dollars (690 millions d'euros) pour faits de corruption, ce qui réduisait l'intérêt de l'opération.

L'agence de conseil aux actionnaires Proinvest va demander à l'assemblée générale si ce vote de décembre n'est pas « *nul et non avenue* » et réclamer une « *nouvelle consultation* ».

D'autant plus, selon elle, que la physionomie de l'accord a changé depuis le vote de l'assemblée générale de décembre. D'une alliance et d'une association 50-50 dans certaines activités (énergies renouvelables, réseaux électriques, turbines pour centrales nucléaires...), la situation a évolué vers une absorption – décalée dans le temps mais bien réelle – d'Alstom Power par le conglomérat américain, juge Proinvest.

Pour les dirigeants d'Alstom, l'enjeu essentiel reste le « *closing* » de cette opération à 12,35 milliards d'euros. Une fois les actionnaires rémunérés (3,5 à 4 milliards d'euros), l'activité signalisation ferroviaire de GE acquise (600 millions d'euros), l'amende réglée aux Américains (720 millions d'euros) et l'acquisition de 50 % des trois coentreprises Alstom-GE (2,6 milliards d'euros), il faudra encore affecter une partie du reliquat à la réduction d'une dette lourde de 3,1 milliards d'euros.

Le reste permettra de consolider le bilan d'Alstom Transport qui aura, selon M. Kron, les moyens de son développement et peut-être vocation à être « *un consolidateur de son marché* » face à une concurrence allemande, japonaise et de plus en plus chinoise.

Lire aussi : Emmanuel Macron tente de rassurer les salariés d'Alstom Transport ([/economie/article/2015/05/28/emmanuel-macron-tente-de-rassurer-les-salaries-d-alstom-transport_4642802_3234.html](#))

Une menace pèse cependant sur la conclusion de la fusion. La Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en février, puis adressé une « *communication des griefs* » à GE mi-juin. Bruxelles s'inquiète d'une baisse de la concurrence – et donc d'une hausse des prix et d'une baisse de l'innovation – dans la fabrication et la maintenance des grosses turbines à gaz pour centrales électriques.

Sur ce marché, il ne restera plus que GE, l'allemand Siemens et le japonais Mitsubishi-Hitachi Power systems. Le conglomerat de Fairfield (Connecticut) aura une position très dominante sur le Vieux Continent et environ la moitié des parts du marché mondial.

Le géant américain va défendre sa cause à Bruxelles. « *Nous avons déposé une requête pour une audition orale* », a récemment déclaré le porte-parole de GE Energy, Jim Healy. Elle aura lieu le 2 juillet.

GE devrait proposer des remèdes aux responsables de la commission de la concurrence qui auditionneront ses dirigeants. Les autorités bruxelloises se sont données jusqu'au 21 août pour accepter – ou non – la fusion Alstom-GE

Lire aussi : General Electric cherche des « remèdes » pour sauver sa fusion avec Alstom ([/economie/article/2015/06/13/ge-alstom-nouvelle-version_4653505_3234.html](http://economie/article/2015/06/13/ge-alstom-nouvelle-version_4653505_3234.html))

En l'absence de « plan B », un échec de cette opération soutenue par le gouvernement et plusieurs syndicats (notamment la CFDT) plongerait Alstom et ses 93 000 salariés dans l'inconnu.

■ Les faits de corruption

La société PhiTrust, qui prône une finance responsable, formule des critiques identiques et a posé plusieurs questions aux dirigeants d'Alstom sur les affaires de corruption. Elle demande en particulier si les faits condamnés par la justice américaine ont été commis sous le mandat de M. Kron, nommé en mars 2003, et s'il compte en « *assumer la responsabilité* ».

Aux yeux des fondateurs de PhiTrust, Olivier de Guerre et Denis Branche, il existe des « *zones d'ombre* ». Selon un rapport de l'association Sherpa, animée par l'avocat William Bourdon, la justice américaine parle elle-même d'un « *schéma sophistiqué de corruption* » entre 2000 et 2011 au sein d'Alstom. Et ce, dans de nombreux pays.

Pour M. Kron, au regard des chiffres, la corruption serait marginale. En treize ans de mandat, explique-t-il, il a signé plusieurs dizaines de milliers de contrats pour un montant de commandes de 350 milliards d'euros.

M. Kron « *assume* » les dérapages, et devant la justice américaine, Alstom a reconnu d'évidentes défaillances internes. Mais son patron récusait fermement tout système de corruption organisé et généralisé.

Ces dernières années, il a renforcé les mesures de prévention de la corruption, renonçant aux consultants extérieurs rémunérés pour décrocher des contrats, centralisant les dossiers et les faisant remonter jusqu'à lui.

La justice américaine a aussi admis que 80 % des contrats incriminés avaient été décrochés avant la nomination de M. Kron, et qu'une partie du solde de 20 % correspondait à des actes de corruption dans le cadre d'appels d'offres négociés dans les années 1990 par le groupe helvético-suédois ABB, dont Alstom avait acquis l'activité turbines à gaz en 1999.

A ce jour, la dernière plainte pour corruption devant la justice britannique, qui poursuit ses enquêtes, porte sur un contrat de 2006, indique une source proche du groupe.

M. Kron qualifie par ailleurs de « *fable* » l'analyse selon laquelle les dirigeants d'Alstom – à commencer par lui – auraient cédé Alstom à GE pour éviter des poursuites judiciaires personnelles outre-Atlantique. « *La transaction signée avec les autorités américaines ne protège aucun cadre dirigeant de poursuites futures, dont son PDG* », a-t-il indiqué au *Journal du Dimanche*. Il a réitéré ses propos dans *Le Figaro* du 30 juin.

■ La rémunération exceptionnelle

Une des questions porte sur la rémunération exceptionnelle de 4 millions d'euros prévue pour M. Kron, contre-valeur de 150 000 actions Alstom au cours actuel. Proxinvest soupçonne qu'il y a eu « *information inexacte et trompeuse* » aux actionnaires et que le code de gouvernance des entreprises cotées AFEP-Medef n'a pas été respecté.

En outre, cette prime est « *injustifiée* » aux yeux de PhiTrust et « *non équilibrée* » pour Proxinvest, ne serait-ce qu'au regard de la baisse de l'action Alstom, qui a perdu plus de la moitié de sa valeur depuis 2008.

Ils demandent donc à M. Kron d'y renoncer, en rappelant que Pierre Bilger, son prédécesseur, l'avait fait, sous la contrainte, après son départ précipité de la présidence d'Alstom en 2003.

La direction d'Alstom rétorque que cette rémunération exceptionnelle de 4 millions d'euros votée par les instances dirigeantes n'a pas été illégalement sortie des comptes 2014-2015 : elle n'avait pas à y être inscrite puisqu'elle ne sera versée au mieux qu'au second semestre 2015, si la fusion Alstom-GE aboutit.

Elle est aussi justifiée, selon M. Kron, par le fait qu'il a finalement sauvé les sites industriels et les emplois en évitant ni plus ni moins une mort lente de l'entreprise à moyen terme.

Lire aussi : Alstom: Patrick Kron laissera un groupe affaibli

[\(/economie/article/2015/06/26/eco-alstom-alstom-patrick-kron-laissera-un-groupe-entame-par-la-corruption_4662503_3234.html\)](http://economie/article/2015/06/26/eco-alstom-alstom-patrick-kron-laissera-un-groupe-entame-par-la-corruption_4662503_3234.html)
